

Première épreuve orale : présentation de propositions pour l'éducation physique et sportive au sein d'un établissement scolaire du second degré

Le candidat dispose d'un **dossier sous format numérique**, fourni par le jury, comprenant un ensemble d'informations relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré. En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat dispose d'un matériel informatique mis à sa disposition :

- un ordinateur portable, équipé d'un système d'exploitation MS-Windows.
- les logiciels et outils suivants sont installés sur l'ordinateur : Pack Office 2010 (suite bureautique : traitement de texte, tableur, présentation diaporama), pointofix (copie d'écran), adobe reader, XMind.
- les versions numérisées de fichiers correspondant aux programmes officiels, aux documents d'accompagnement et aux fiches ressources sont installées sur l'ordinateur.

Le candidat utilise pour sa présentation l'ordinateur portable de préparation (un vidéoprojecteur est à sa disposition en salle d'interrogation). Un tableau blanc est également à disposition du candidat dans la salle d'interrogation.

Le candidat sauvegarde les fichiers correspondant à sa présentation sur des clés USB qui sont par la suite transmises au jury. L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.

Le candidat doit montrer qu'il est capable, à partir d'un dossier, d'analyser un établissement public local d'enseignement (EPL) dans son environnement et de proposer des orientations disciplinaires (en EPS) et/ou interdisciplinaires pour répondre à une question posée. Il doit ainsi procéder à un diagnostic de l'établissement et réfléchir à la place et au rôle de l'enseignement de l'EPS dans ce contexte éducatif singulier. Le candidat doit mobiliser des connaissances actualisées relatives à l'organisation et au fonctionnement du système éducatif, aux institutions et aux politiques éducatives nationales et territoriales.

Deuxième épreuve orale : présentation d'une leçon d'Éducation Physique et Sportive

Le candidat dispose d'un **dossier sous format numérique et d'un enregistrement audio et vidéo** fourni par le jury. Le dossier comprend, sous forme de synthèses, un ensemble d'informations relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive pour une classe dans un établissement du second degré. L'enregistrement audio et vidéo rend compte, à partir de plans larges et rapprochés, d'extraits de réponses d'élèves de cette classe au cours d'une leçon. En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat dispose d'un matériel informatique mis à sa disposition :

- un ordinateur portable équipé d'un système d'exploitation MS-Windows ;
- une paire d'écouteurs ;
- les logiciels et outils suivants sont installés sur l'ordinateur : Pack Office 2010 (suite bureautique : traitement de texte, tableur, présentation diaporama), pointofix (copie d'écran), adobe reader , XMind.
- le dossier support de la leçon, l'enregistrement audio et vidéo, les versions numérisées de fichiers correspondant aux programmes officiels, aux documents d'accompagnement et aux fiches ressources sont installés sur le bureau de l'ordinateur.

Le candidat utilise pour sa présentation l'ordinateur portable de préparation (un vidéoprojecteur est installé en salle d'épreuve). Un tableau blanc est également à disposition du candidat dans la salle d'interrogation.

Le candidat sauvegarde les fichiers correspondant à sa présentation sur des clés USB qui sont par la suite transmises au jury. L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.

Le candidat doit montrer qu'il est capable, à partir du dossier et de l'enregistrement audio et vidéo remis par le jury, d'analyser les caractéristiques des élèves d'une classe et de son contexte afin de concevoir une leçon d'EPS et/ou des situations d'apprentissage pour les élèves de cette classe. Il s'agit de proposer des axes de transformations adaptés pour les élèves et des mises en œuvre appropriées. Cette épreuve nécessite non seulement une capacité d'analyse mais aussi une bonne connaissance : de l'APSA support de la leçon, des processus d'apprentissage et d'enseignement, et des exigences institutionnelles.

Liste des APSA supports de l'épreuve de leçon :

- Athlétisme (Vitesse/Relais et épreuves combinées)
- Natation (savoir nager et natation de Vitesse)
- Course d'Orientation
- Arts du cirque
- Tennis de table
- Musculation
- Basket Ball

Troisième épreuve orale : pratique et analyse d'une activité physique et sportive

Évaluation des épreuves physiques

Le jury évalue la prestation du candidat en référence aux compétences attendues inscrites dans les programmes d'EPS pour le lycée. L'attribution de la moyenne est en correspondance avec la maîtrise du niveau 5 des compétences attendues dans l'activité.

Conditions générales du déroulement des épreuves

Organisation matérielle

Une demi-heure avant le début de la prestation physique, les installations et le matériel fournis par l'organisation du concours sont accessibles au candidat pour une phase d'échauffement. Le matériel personnel (raquettes, baudriers, etc.) est à la charge du candidat. Dans les activités qui le nécessitent (tennis de table, volley-ball) des partenaires et adversaires de bon niveau sont mis à disposition par l'organisation du concours. Le temps maximum imparti pour l'ensemble de la prestation physique est de 30 minutes quelle que soit l'épreuve.

Conditions générales d'enregistrement et de visionnage

Pour chaque activité, le candidat est amené à effectuer sa prestation selon les conditions particulières de chacune des épreuves fixées par la présente note :

- la prestation est enregistrée à l'aide de tablettes numériques grand public ;
- le travelling mécanique et les prises de vues verticales sont exclus ;
- le jury est placé dans la zone d'évolution de l'opérateur vidéo.

Préparation, exposé et entretien

En référence à l'ensemble de la prestation physique (récupération comprise), le jury pose une question au candidat. Il est demandé au candidat d'analyser sa propre motricité dans sa complexité et sa dynamique, en intégrant des indicateurs objectifs mais aussi des indicateurs subjectifs pour concevoir un

projet de transformation lucide, étayé et réaliste. Celui-ci dispose de 30 minutes pour analyser les images de sa prestation et préparer son exposé.

Le jury fournit au candidat la tablette numérique sur laquelle a été enregistrée la prestation et un logiciel dédié à la vidéo avec les fonctions de lecture, pause, ralenti, arrêt sur image, avance/retour rapide, image par image ainsi que des fonctions classiques d'analyse de l'image.

Pour l'exposé (10 minutes maximum) comme pour l'entretien (45 minutes maximum), les images sont projetées sur grand écran par l'intermédiaire d'un vidéoprojecteur. Durant l'entretien, les séquences vidéo restent à la disposition du candidat et du jury qui pourront revenir sur des aspects particuliers de la prestation physique.

Conditions particulières pour chacune des épreuves

Badminton

La prestation physique est composée de deux rencontres en simple de 6 minutes chacune sur un terrain réglementaire. Une pause de 2 minutes sépare les deux rencontres ; chacun des joueurs opposés au candidat est choisi par le jury.

Lors de la deuxième rencontre, le jury peut être amené à donner des consignes de jeu à l'adversaire.

Première séquence de jeu : la prestation du candidat est enregistrée en plan de $\frac{1}{2}$ ensemble en plongée et en continu de dos ou de face. Pour cette prise de vue, l'opérateur vidéo est placé entre 2 et 3 mètres de hauteur et à environ 10 mètres en arrière du terrain dans le prolongement de l'axe longitudinal.

Seconde séquence de jeu : la prestation du candidat est enregistrée en plan large, position latérale.

L'opérateur est placé au sol et latéralement à environ 10 m.

Les volants en matière synthétique sont fournis par l'organisation de l'agrégation. Si un candidat décide de jouer avec des volants plumes, il devra apporter ses propres volants réglementaires en quantité suffisante.

Danse

La prestation physique est composée de deux parties. La première consiste en la présentation d'une chorégraphie préparée à l'avance par le candidat. La deuxième consiste en la présentation d'une séquence extraite de cette chorégraphie et transformée à la demande du jury. Les deux parties se déroulent sur une surface de 11 mètres x 9 mètres.

Pour la première partie : la durée de la chorégraphie est comprise entre 2 minutes 30 et 3 minutes 30. Un support sonore est possible ; un lecteur acceptant les clefs USB (format MP3) est mis à la disposition du candidat, l'enregistrement ne doit comporter que le support sonore de la chorégraphie.

Si la chorégraphie nécessite une mise en scène, celle-ci est mise en place par le candidat qui apporte son matériel et l'installe avant le début de l'épreuve.

Pour la seconde partie : le jury donne au candidat un thème (mots, phrases, images, etc.) à partir duquel il devra transformer une séquence (d'une durée comprise entre 30 et 45 secondes) choisie dans sa chorégraphie. Le candidat dispose alors de 15 minutes pour procéder à cette transformation. Il présente ensuite (sans support musical) d'abord la séquence initiale puis la séquence transformée (dont la durée maximale sera comprise entre 30 secondes et 1 minute).

Les deux parties de l'épreuve sont enregistrées, en plan moyen et en continu.

L'opérateur vidéo est placé sur une ligne parallèle à la longueur de l'espace délimité et distante d'environ 5 mètres de celle-ci.

Escalade

La prestation physique se déroule sur une SAE permettant la pratique du bloc. Elle se compose de trois temps distincts (l'ordre des deux derniers temps est au choix du candidat) :

- La prise de connaissance du mur (2 minutes).
- La réalisation d'une voie choisie par les candidats parmi un ensemble proposant des difficultés allant de 5A à 7B. Une seule chute est autorisée. Les candidats sont évalués en référence à la dernière prise utilisée dans le respect des conditions de sécurité (temps accordé = 8 minutes).
- La confrontation à quatre blocs maximum, choisis parmi un ensemble proposant des difficultés allant de 5B à 7B (essais illimités). Les candidats sont évalués sur les deux meilleurs blocs réalisés (temps accordé = 20 minutes).

La prestation physique est enregistrée en plan moyen élargi, de trois quarts. L'opérateur vidéo est placé à environ 10 mètres en arrière du mur d'escalade.

Volleyball

La prestation physique est composée de deux rencontres de 6 minutes chacune, dans une situation de jeu à 3 contre 3 sur un terrain de 7m X 7m. Les hauteurs de filets sont de 2,24 mètres pour les candidates et 2,43 mètres pour les candidats. Une pause de 5 minutes sépare les deux rencontres. Les partenaires et adversaires du candidat sont choisis par le jury en fin d'échauffement. Les équipiers du candidat sont à sa disposition pour une transmission de consignes pendant deux minutes avant la première séquence de jeu ; il peut transmettre de nouvelles consignes pendant la pause. À l'issue de la première rencontre, le jury peut être amené à donner des consignes de jeu à l'équipe adverse. Lors de la deuxième rencontre le candidat peut prendre un temps mort d'une minute. La prestation du candidat est enregistrée en plan de ½ ensemble en plongée et en continu. L'opérateur vidéo est placé en hauteur ; derrière le demi terrain du candidat et à une distance d'environ 10 à 15 mètres (l'image couvrant l'ensemble du terrain).

Step

Après un échauffement libre de 30 minutes sur l'espace d'évolution de 8m x 8m, l'épreuve proprement dite se déroulera selon les modalités suivantes :

La prestation physique dure 30 minutes pendant lesquelles le candidat doit :

- Réaliser une séquence de 4 minutes préparée en amont par le candidat dite « séquence libre ». Les BPM de la musique sont compris entre 125 et 145.
- Concevoir et présenter un nouveau bloc de 4 X 8 temps à partir d'exigences définies par le jury, c'est la séquence dite « séquence bloc ».

Les exigences, communes pour l'ensemble des candidats, sont ensuite déclinées dans des scénarios différents. Le jury propose deux scénarios à chaque candidat durant les 5 dernières minutes de l'échauffement. Il doit en choisir un seul.

Cette « séquence bloc » ainsi créée n'est pas à rajouter aux 4'00 préparées en amont par le candidat. Ce sont deux enchaînements distincts.

Afin de permettre au candidat de répondre à cette épreuve, les 30 minutes de pratique (après l'échauffement) sont divisées en deux périodes de 15 minutes.

De 0 à 15 '00 : Ce premier temps est dévolu à la construction de la « séquence bloc ». Cette première partie n'est pas filmée et n'est pas support à l'évaluation pratique.

Les exigences de composition de chaque scénario proposé par le jury sont les suivantes :

- Style de la musique
- Un pas complexe
- Un mouvement de bras asymétriques
- Un travail en puissance aérobie

Le candidat a le choix du tempo entre 125, 130, 135, 140 et 145 BPM à partir de musiques variées proposées par le jury.

De 15'00 à 30'00 : La seconde partie de la prestation de 15 minutes, filmée en continue et en plan large, concerne la présentation par le candidat :

- de la « séquence bloc » construite dans la première période de 15'00
- de la « séquence libre » de 4 minutes préparée en amont

Le candidat a le choix de l'ordre de présentation ou d'alternance de la « séquence bloc » et de la « séquence libre ». Il peut répéter autant de fois qu'il le souhaite la « séquence bloc » mais ne réalise qu'une seule fois sa « séquence libre » de 4'00.

Ces 15 dernières minutes servent de support à l'évaluation pratique ainsi qu'à l'entretien. L'opérateur vidéo est placé sur une ligne parallèle à l'un des côtés de l'espace balisé, face au Step.

Durant toute l'épreuve, le candidat évolue dans un espace délimité de 8m X 8m. Il a à sa disposition le matériel fourni par le jury : des lests (0.5 kg, 1 kg, 1.5 kg et 2 kg), un cardio-fréquencemètre de la marque Garmin, (Gamme Forerunner, Compatible avec Garmin Connect™), un Step de marque « Reebok » réglable en trois hauteurs différentes.

Uniquement pour la « séquence bloc », un choix de BPM est proposé au candidat pour chaque style de musique : 125, 130, 135, 140 ou 145 BPM. Le candidat ne peut pas utiliser les musiques proposées par le jury pour « sa séquence libre ».

Un lecteur audio acceptant les CD et les clefs USB est mis à la disposition du candidat. L'enregistrement ne doit comporter que le support sonore de la « séquence libre » préparée en amont par le candidat.

Aucun matériel personnel ne peut être utilisé à l'exception d'un chronomètre personnel que le candidat peut utiliser durant toute la durée de l'épreuve.

Tout au long de cette épreuve, la gestion de la musique et du temps, à l'intérieur de chaque période, est entièrement placée sous la responsabilité du candidat.

Le jury annonce le début de la seconde période de 15 minutes.

Le chronomètre concernant la séquence de 4 minutes est déclenché par le jury aux premiers mouvements derrière le step.

5 minutes avant le début de l'épreuve, le jury demande au candidat sa fréquence cardiaque de repos (valeur qui peut être modulée par le jury), l'équipe d'un cardio-fréquencemètre et lui demande de choisir l'un des deux scénarios proposés par le jury.

Quatrième épreuve : pratique d'une activité physique et sportive et entretien

Le candidat a connaissance de l'APSA tirée au sort, support de la prestation physique, en début de session, au moment de l'accueil par le président.

Prestation physique

Évaluation des épreuves physiques

Le jury évalue la prestation du candidat en référence aux compétences attendues inscrites dans les programmes d'EPS pour le lycée. L'attribution de la moyenne est en correspondance avec la maîtrise du niveau 5 des compétences attendues dans l'activité ou dans l'activité apparentée la plus proche.

Conditions générales du déroulement des épreuves

Une demi-heure avant le début de la prestation physique, les installations et le matériel fournis par l'organisation du concours sont accessibles au candidat pour une phase d'échauffement. Le matériel personnel est à la charge du candidat.



Conditions particulières du déroulement des épreuves

- **Athlétisme**

L'épreuve consiste en 2 courses de 200m haies chronométrées avec une récupération minimale d'une demi- heure entre chaque course.

Chaque 200m haies est couru en couloir. Les couloirs 2, 4 et 6 de la piste sont utilisés pour l'épreuve. Le couloir est attribué à chaque candidat par le jury. Le départ s'effectue obligatoirement en starting-blocks. Huit obstacles sont disposés sur le parcours. Le premier obstacle est placé à 30m du départ. La distance inter- obstacles est de 20m. Le dernier obstacle est situé à 30m de la ligne d'arrivée. La hauteur des haies est constante : 0,84m pour les garçons, 0,65m pour les filles.

- **Natation**

L'épreuve consiste en 2 courses de 50 mètres chronométrées avec une récupération minimale de 30 minutes entre chaque course. Le premier 50 mètres est nagé selon 2 nages différentes parmi celles de la brasse, du dos ou du papillon. Il est interdit de changer de nage au cours d'un même 25 mètres. Le second 50 mètres est réalisé en nage libre. Le règlement FINA est appliqué pour l'ensemble des 2 courses.

Entretien

D'une durée de 20 minutes sans préparation, l'entretien porte, dans l'APSA n'ayant pas fait l'objet de la prestation physique, sur un ou des pratiquants de différents âges, de différents niveaux (du débutant à l'expert) et pouvant présenter des caractéristiques particulières. L'entretien peut prendre appui sur une thématique et doit permettre d'attester des connaissances scientifiques relatives à la compréhension de l'activité du pratiquant et des effets de l'APSA sur ce dernier, notamment dans les dimensions physiologiques et psychologiques.